



Siège social : 1boulevard de la Dolle 50 000 SAINT LO  
Adresse courrier : **71 Rue Général de Gaulle 50120 EQUEURDREVILLE**  
Tel. 06 85 17 43 45 - Télécopie 02 33 01 35 42  
E Mail : [ffessm\\_manche@free.fr](mailto:ffessm_manche@free.fr) - N° de SIRET: 438 966 194 00013 CODE APE : 9266



## Proposition de requalification des bouteilles du CODEP 14 via le CODEP 50

Bonjour,

Les requalifications des blocs des clubs du **CODEP14** auront lieu le **jeudi 8 février 2024 à Cherbourg**

Nous conservons l'organisation mise en place depuis 18 ans, cette organisation doit être la plus rigoureuse car la DREAL considère que nous sommes un centre de regroupement. Cette année encore, les requalifications seront faites par la société SOCOTEC. Le nombre de blocs traités devra être de 140 maximum.

Voici la procédure à suivre **scrupuleusement**.

1. Préparation des documents : Pour des questions d'uniformité je demande à chaque club d'utiliser les impressions du fichier EXCEL joint **et seulement celles-là** (touche « impression » de l'onglet « fiche d'évaluation »).
2. Chaque bloc sera accompagné d'une liasse de document (ne pas les agraffer) contenant dans l'ordre :
  - Le document « certificat » du fichier EXCEL, **toutes** les cases de la partie « IDENTIFICATION » doivent être remplies. **Ne pas remplir** celles de la partie « COMPTE-RENDU DE LA VISITE », ne pas signer les documents.
  - Le document « fiche d'évaluation » du fichier EXCEL, **ne pas cocher les cases**, choisir CADIOU comme TIV dans le menu déroulant.

Pour remplir le fichier Excel référez-vous à la notice dans le deuxième onglet. Quelques précisions tout de même :

- Les régimes de fabrication sont expliqués dans le 1<sup>er</sup> onglet, respecter le format des cases C16, C17, C8 ou C19 du certificat
  - Les infos des colonnes A, C, D, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, T et U sont à renseigner obligatoirement
3. Les TIV des clubs préparent leurs blocs (démontage, inspection visuelle, nettoyage si besoin, vérification robinetterie). Le bloc doit être nu (pas de filet, culot ou poignée)  
Afin d'éviter les « dispersions » de blocs, le nom du club, le N° club du bloc, la pression de service seront marqués (marqueur noir) sur le cul de la bouteille.  
**Tous** les marquages (numéro, pressions, volume...) doivent être lisibles. Si ce n'est pas le cas, vous devrez gratter la peinture. Attention, il est interdit de refrapper un marquage. Pour faciliter le travail lors des requalifs, je vous demande de souligner (marqueur fin) le N° de la bouteille.
  4. Le robinet doit rester en place sur le bloc mais non serré. Le cas échéant, conservez dans vos clubs les tubes de liaison des Bi. Les robinetteries doivent **obligatoirement** être identifiées (gravage ou lettres à frapper). Pour les plus anciennes (avant 1993 je crois) je vous propose de marquer le numéro " club" du bloc associé, en cas de changement la robinetterie celle-ci prendra le même numéro avec indice A (exemple : 1<sup>ière</sup> CO122, suivante CO122-A).  
Pour éviter (ou au moins limiter) les incidents, je vous demande d'identifier les blocs en **3/4 gaz d'un adhésif rouge autour du col**.

5. Prévoir une caisse clairement identifiée au nom du club qui servira à entreposer les robinets pour le retour.

Ainsi préparés, les blocs devront être déposés

**avant le vendredi 2 février 2024 à Bieville-Beuville.**

Contactez Guy par téléphone pour prendre rendez-vous, ou par email [contact@ffesm-codep14.fr](mailto:contact@ffesm-codep14.fr)

Tout ceci peut paraître contraignant mais si ce travail n'est pas fait en amont dans les clubs c'est à moi de le faire dans les 3 jours qui précèdent les requalifications.

Bon courage à tous les TIV des clubs.

Patrice CADIOU      06 86 93 64 38 [cadiou.patrice@neuf.fr](mailto:cadiou.patrice@neuf.fr)